

Décision portant proclamation des résultats pour les élections des représentants des personnels au sein des instances de dialogue social (CSA, CPE, CPPANT) de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L953-6 ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L211-1 à L216-3 ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, notamment son article 11 ;

Vu le décret n°99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation portant fin aux mandats des représentants des personnels au sein de la commission paritaire d'établissement instituée le 18 février 2020 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu la délibération n°2022-44 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux du 12 mai 2022 portant création du comité social d'administration de l'université de Bordeaux et fixant les parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité ;

Vu la décision du président de l'université de Bordeaux du 28 septembre 2022 portant organisation des élections en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein des instances de dialogue social de l'université de Bordeaux ;

Vu la décision du président de l'université de Bordeaux du 27 octobre 2022 portant recevabilité des candidatures et des organisations syndicales candidatures pour les élections des représentants des personnels au sein des instances de dialogue social (CSA, CPE, CPPANT) de l'université de Bordeaux ;

Vu la décision du président de l'université de Bordeaux du 30 novembre 2022 portant composition des bureaux de vote électronique et du bureau de vote électronique centralisateur pour les élections des représentants des personnels au sein des instances de dialogue social (CSA, CPE, CPPANT) de l'université de Bordeaux ;

Vu les procès-verbaux du dépouillement du 08 décembre 2022 ;

Le président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1. Résultats pour le comité social d'administration

Dans le cadre des scrutins du 1er au 8 décembre 2022 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein du comité social d'administration (CSA), de l'université de Bordeaux, les procès-verbaux font apparaître les indications suivantes :

Article 1.1. CSA – Formation plénière

Nombre de sièges Titulaires	10
Nombre de sièges Suppléants	10
Nombre d'électeurs inscrits	7151
Nombre d'émargements	1838
Nombre d'enveloppes de vote	1838
Taux de participation	25,70%
Nombre de votes blancs	177
Nombre de suffrages valablement exprimés	1661

RESULTATS :

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
UNSA Education	549 33,05%	1. BOUVRET PIERRE (H)	Titulaire
		2. TROSSAT-MAGNIN CLAUDINE (F)	Titulaire
		3. HANQUIEZ VINCENT (H)	Titulaire
		4. BERT LINDA (F)	Suppléant
		5. GENESTE EMMANUEL (H)	Suppléant
		6. CHAINEAUD CHRISTEL (F)	Suppléant
		7. PASCHINI MAXIME (H)	-
		8. ROUYERE VALERIE (F)	-
		9. DELGAL PHILIPPE (H)	-
		10. GODARD PASCALE (F)	-
		11. CORNU OLIVIER (H)	-
		12. THERON MARLENE (F)	-
		13. JOSSE MICHAEL (H)	-
		14. CATTIAUX JENNIFER (F)	-
		15. MOREAU STEPHANE (H)	-
		16. GAILLARD NADIA (F)	-
		17. LABARCHEDE CORINNE (F)	-
		18. PECOSTE CHRISTIAN (H)	-

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
		19. PROUZET-MAULEON VALERIE (F)	-
		20. MILOCHAU ALEXANDRA (F)	-
Ensemble avec la CGT FERC SUP	460 27,69%	1. CHRISTOPHE LUDIVINE (F)	Titulaire
		2. RIBARDIERE ARNAUD (H)	Titulaire
		3. JELLOUL NADIA (F)	Titulaire
		4. NZIYUMVIRA ALPHONSE (H)	Suppléant
		5. MARTIN GABRIELLE (F)	Suppléant
		6. GRANET BENOIT (H)	Suppléant
		7. GEMMERLE MARIE-NOELLE (F)	-
		8. LUBAC BERTRAND (H)	-
		9. CESARION CORALIE (F)	-
		10. ROUX FREDERIC (H)	-
		11. LHYVERNAY MARIELLE (F)	-
		12. COURONEAU-MORTREUIL VINCENT (H)	-
		13. PONCELET ELISABETH (F)	-
		14. PARENT PIERRE (H)	-
		15. PIGANEAU CAROLE (F)	-
		16. JUVE MARIE JOSE (F)	-
		17. BATANI DIMITRI (H)	-
		18. CHAGNAUD ELODIE (F)	-
		19. BEGASSE POL (H)	-
		20. KEOU ELISE (F)	-
SGEN CFTD RECHERCHE	301 18,12%	1. DUBOIS JEAN-MARC (H)	Titulaire
		2. GARDERE ELIZABETH (F)	Titulaire
		3. MARCHES EMILIE (F)	Suppléant
		4. COLLA DOMINIQUE (F)	Suppléant
		5. LANGLOIS EMMANUEL (H)	-
		6. LABARRIERE MARIE-PIERRE (F)	-
		7. ESCUDE PIERRE (H)	-
		8. VOISIN PAULA (F)	-
		9. GARCIA ADELYNE (F)	-
		10. SAIGHI SYLVAIN (H)	-
		11. SEMPEY ALAIN (F)	-
		12. RIO HELENE (F)	-
		13. SANDRE OLIVIER (H)	-
		14. AZEMA LAURENT (H)	-
		15. DOURGES MARIE-ANNE (F)	-
		16. DELOS VINCENT (H)	-
		17. MOULIN ANNE (F)	-
		18. LUCAS GUILLAUME (H)	-
FSU	275	1. CZAJKOWSKI SERGE (H)	Titulaire

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
	16,56%	2. GOYER KARINE (F)	Titulaire
		3. MAGENDIE ELISABETH (F)	Suppléant
		4. GAUDON MANUEL (H)	Suppléant
		5. TEYSSIER EMELINE (F)	-
		6. LACOSTE ERIC (H)	-
		7. SURUBARU ALINA (F)	-
		8. MELEIRO ERIC (H)	-
		9. CHATEAUREYNAUD MARIE ANNE (F)	-
		10. MATUSINSKI MICKAEL (H)	-
		11. DARNAUDERY MURIEL (F)	-
		12. JUBERA VERONIQUE (F)	-
		13. TOULEMONDE OLIVIER (H)	-
		14. DARNIS FLORENCE (F)	-
		15. BERR ERIC (H)	-
		16. PERAUD-PUIGSEGUR STEPHANIE (F)	-
		17. COULANGEON RENAUD (H)	-
		18. CHABANOL MARIE-LINE (F)	-
		FO ESR affilié à la FNEC-FP FO	76 4,58%
2. DEBRIE CHRISTIAN (H)	-		
3. PAGE AUREL (H)	-		
4. PELLET-MARY ALICE (F)	-		
5. BABEAU OLIVIER (H)	-		
6. BARBIER MARIE-LAURE (F)	-		
7. KLEPACZ PHILIPPE (H)	-		
8. COSTANTINI FREDERIQUE-ANNE (F)	-		
9. TREBUCQ STEPHANE (H)	-		
10. YSSARTIER VERONIQUE (F)	-		
11. MALIGNE THIERRY (H)	-		
12. DUPUIS VERONIQUE (F)	-		
13. GOUJON-BELGHIT ANNE (F)	-		
14. BEGUET ELSA (F)	-		

Article 1.2. CSA – Formation spécialisée

Le nombre de représentants du personnel titulaires dans la formation spécialisée d'un comité social d'administration est égal au nombre de représentants du personnel titulaires dans le comité, soit 10 représentants titulaires. Le nombre de représentants suppléants est égal au nombre de représentants titulaires, soit 10 représentants suppléants.

Chaque organisation syndicale siégeant au comité social d'administration désigne au sein de la formation spécialisée du comité un nombre de représentants titulaires égal au nombre de sièges qu'elle détient dans ce comité parmi les représentants titulaires et suppléants de ce comité.

Ces désignations interviennent dans un délai de quinze jours à compter de la proclamation de la présente décision.

Article 1.3. CSA – Formation spécialisée site de Carreire

Nombre de sièges Titulaires	10
Nombre de sièges Suppléants	10
Nombre d'électeurs inscrits	1941
Nombre d'émargements	422
Nombre d'enveloppes de vote	422
Taux de participation	21,74%
Nombre de votes blancs	47
Nombre de suffrages valablement exprimés	375

RESULTATS :

Listes	Nombre de suffrages	Résultat
UNSA Education	131 34,93%	4 sièges de titulaires
		4 sièges de suppléants
Ensemble avec la CGT FERC SUP	110 29,33%	3 sièges de titulaires
		3 sièges de suppléants
SGEN CFDT RECHERCHE	64 17,07%	2 sièges de titulaires
		2 sièges de suppléants
FSU	58 15,47%	1 siège de titulaire
		1 siège de suppléant
FO ESR affilié à la FNEC-FP FO	12 3,20%	0 siège de titulaire
		0 siège de suppléant

Les représentants du personnel titulaires et suppléants de la formation spécialisée de site du site de Carreire peuvent être choisis parmi les agents exerçant leurs fonctions dans le périmètre de la formation spécialisée de site dont ils dépendent et qui a été instituée par la délibération n°2022-44 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux.

Au moment de leur désignation, ces agents remplissent les conditions d'éligibilité pour être électeur au CSA.

Ces désignations interviennent dans un délai de quinze jours à compter de la proclamation de la présente décision.

Article 1.4. CSA – Formation spécialisée site de Pessac

Nombre de sièges Titulaires	10
Nombre de sièges Suppléants	10
Nombre d'électeurs inscrits	2031
Nombre d'émargements	523
Nombre d'enveloppes de vote	523
Taux de participation	25.75%
Nombre de votes blancs	49
Nombre de suffrages valablement exprimés	474

RESULTATS :

Listes	Nombre de suffrages	Résultat
UNSA Education	179 37,76%	4 sièges de titulaires
		4 sièges de suppléants
Ensemble avec la CGT FEREC SUP	108 22.78%	3 sièges de titulaires
		3 sièges de suppléants
SGEN CFDT RECHERCHE	97 20.46%	2 sièges de titulaires
		2 sièges de suppléants
FSU	64 13.50%	1 siège de titulaire
		1 siège de suppléant
FO ESR affilié à la FNEC-FP FO	26 5,49%	0 siège de titulaire
		0 siège de suppléant

Les représentants du personnel titulaires et suppléants de la formation spécialisée de site du site de Pessac peuvent être choisis parmi les agents exerçant leurs fonctions dans le périmètre de la formation spécialisée de site dont ils dépendent et qui a été instituée par la délibération n°2022-44 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux.

Au moment de leur désignation, ces agents remplissent les conditions d'éligibilité pour être électeur au CSA.

Ces désignations interviennent dans un délai de quinze jours à compter de la proclamation de la présente décision.

Article 1.5. CSA – Formation spécialisée site de Talence

Nombre de sièges Titulaires	10
Nombre de sièges Suppléants	10
Nombre d'électeurs inscrits	3179
Nombre d'émargements	893
Nombre d'enveloppes de vote	893
Taux de participation	28.09%
Nombre de votes blancs	81
Nombre de suffrages valablement exprimés	812

RESULTATS :

Listes	Nombre de suffrages	Résultat
UNSA Education	239 29.43%	3 sièges de titulaires
		3 sièges de suppléants
Ensemble avec la CGT FERC SUP	242 29.80%	3 sièges de titulaires
		3 sièges de suppléants
SGEN CFDT RECHERCHE	140 17.24%	2 sièges de titulaires
		2 sièges de suppléants
FSU	153 18.84%	2 siège de titulaire
		2 siège de suppléant
FO ESR affilié à la FNEC-FP FO	38 4.68%	0 siège de titulaire
		0 siège de suppléant

Les représentants du personnel titulaires et suppléants de la formation spécialisée de site du site de Talence peuvent être choisis parmi les agents exerçant leurs fonctions dans le périmètre de la formation spécialisée de site dont ils dépendent et qui a été instituée par la délibération n°2022-44 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux.

Au moment de leur désignation, ces agents remplissent les conditions d'éligibilité pour être électeur au CSA.

Ces désignations interviennent dans un délai de quinze jours à compter de la proclamation de la présente décision.

Article 2. Résultats pour la commission paritaire d'établissement

Dans le cadre des scrutins du 1er au 8 décembre 2022 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein de la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'université de Bordeaux, les procès-verbaux font apparaître les indications suivantes :

Article 2.1. Groupe ITRF Catégorie A

Nombre de sièges Titulaires	3
Nombre de sièges Suppléants	3
Nombre d'électeurs inscrits	390
Nombre d'émargements	217
Nombre d'enveloppes de vote	217
Taux de participation	55,64%
Nombre de votes blancs	18
Nombre de suffrages valablement exprimés	199

RESULTATS :

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
SNPTES UNSA	136 68,34%	1. MILOCHAU ALEXANDRA (F)	Titulaire
		2. GAITAN JULIEN (H)	Titulaire
		3. CAZERES VALERIE (F)	Suppléant
		4. PECOSTE CHRISTIAN (H)	Suppléant
		5. GUITTARD ELODIE (F)	-
		6. DOUCEY BORIS (H)	-
Ensemble avec la CGT FERC SUP	63 31,66%	1. JASPARD-VINASSA BEATRICE (F)	Titulaire
		2. RIBARDIERE ARNAUD (H)	Suppléant
		3. COUSSY-LACROIX HELENE (F)	-
		4. CHAGNAUD ELODIE (F)	-
		5. BALANA-CERVERO ARTHUR (H)	-
		6. CHRISTOPHE LUDIVINE (F)	-

Article 2.2. Groupe ITRF Catégorie B

Nombre de sièges Titulaires	3
Nombre de sièges Suppléants	3
Nombre d'électeurs inscrits	363
Nombre d'émargements	177
Nombre d'enveloppes de vote	177
Taux de participation	48,76%
Nombre de votes blancs	16
Nombre de suffrages valablement exprimés	161

RESULTATS :

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
SNPTES UNSA	118 73,29%	1. FAUGERE ANGELIQUE (F)	Titulaire
		2. LACOSTE DAVID (H)	Titulaire
		3. PEDROSA SOPHIE (F)	Suppléant
		4. DELGAL PHILIPPE (H)	Suppléant
		5. BICHON SANDRINE (F)	-
		6. GENTILE JEAN-PHILIPPE (H)	-
Ensemble avec la CGT FERC SUP	43 26,71%	1. KEOU ELISE (F)	Titulaire
		2. COURONEAU VINCENT (H)	Suppléant
		3. AZRIEL ANDREE (F)	-
		4. BRILLAND XAVIER (H)	-
		5. PIGANEAU CAROLE (F)	-
		6. NZIYUMVIRA ALPHONSE (H)	-

Article 2.3. Groupe ITRF Catégorie C

Nombre de sièges Titulaires	3
Nombre de sièges Suppléants	3
Nombre d'électeurs inscrits	651
Nombre d'émargements	219
Nombre d'enveloppes de vote	219
Taux de participation	33,64%
Nombre de votes blancs	22
Nombre de suffrages valablement exprimés	197

RESULTATS :

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
SNPTES UNSA	117 59,39%	1. FERRANDO ANNA-MARIE (F)	Titulaire
		2. COLOMBIE BRUNO (H)	Titulaire
		3. JOLIVET VANESSA (F)	Suppléant
		4. DUTREIL FREDERIC (H)	Suppléant
		5. LALANNE NADIA (F)	-
		6. HUGUIER KARINE (F)	-
Ensemble avec la CGT FERC SUP	80 40,61%	1. HAMONET BARBARA (F)	Titulaire
		2. BEGASSE POL (H)	Suppléant
		3. CESARION CORALIE (F)	-
		4. TESTE ANTHONY (H)	-
		5. DUCROCQ SYLVIE (F)	-
		6. LOIZEAU NADIA (F)	-

Article 2.4. Groupe AENESER Catégorie A

Nombre de sièges Titulaires	2
Nombre de sièges Suppléants	2
Nombre d'électeurs inscrits	31
Nombre d'émargements	20
Nombre d'enveloppes de vote	20
Taux de participation	64,51%
Nombre de votes blancs	4
Nombre de suffrages valablement exprimés	16

RESULTATS :

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
A&I UNSA	16 100,00%	1. GAILLARD NADIA (F)	Titulaire
		2. LAFEUILLADE PASCAL (H)	Titulaire
		3. BENART SOPHIE (F)	Suppléant
		4. KERSULEC DIDIER (H)	Suppléant

Article 2.5. Groupe AENESER Catégorie B

Nombre de sièges Titulaires	2
Nombre de sièges Suppléants	2
Nombre d'électeurs inscrits	44
Nombre d'émargements	15
Nombre d'enveloppes de vote	15
Taux de participation	34,09%
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	14

RESULTATS :

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
A&I UNSA	14 100,00%	1. GONDONNEAU ISABELLE (F)	Titulaire
		2. BOURREL MARIANNICK (F)	Titulaire
		3. CARLES JULIE (F)	Suppléant
		4. TURNER SOPHIE (F)	Suppléant

Aucune candidature n'a été déposée. Le scrutin est infructueux. Les 2 sièges de titulaires et les 2 sièges de suppléants restent vacants.

Article 2.7. Groupe Bibliothèque Catégorie A

Aucune candidature n'a été déposée. Le scrutin est déclaré infructueux. Les 2 sièges de titulaires et les 2 sièges de suppléants restent vacants.

Article 2.8. Groupe Bibliothèque Catégorie B

Nombre de sièges Titulaires	2
Nombre de sièges Suppléants	2
Nombre d'électeurs inscrits	30
Nombre d'émargements	17
Nombre d'enveloppes de vote	17
Taux de participation	56,66%
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	16

RESULTATS :

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
SNPTES UNSA	16 100,00%	1. BERTHELET LAURE (F)	Titulaire
		2. TROQUEREAU DEBORA (F)	Titulaire
		3. BAQUE AURELIE (F)	Suppléant
		4. CAILLETAUD BARBARA (F)	Suppléant

Article 2.9. Groupe Bibliothèque Catégorie C

Aucune candidature n'a été déposée. Le scrutin est déclaré infructueux. Les 2 sièges de titulaires et les 2 sièges de suppléants restent vacants.

Article 3. Résultats pour la commission consultative paritaire des agents non titulaires

Dans le cadre des scrutins du 1er au 8 décembre 2022 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein de la commission consultative paritaire des agents non titulaires (CPPANT), instances de dialogue social de l'université de Bordeaux les procès-verbaux font apparaître les indications suivantes :

Article 3.1. CPPANT Catégorie A

Nombre de sièges Titulaires	3
Nombre de sièges Suppléants	3
Nombre d'électeurs inscrits	1765
Nombre d'émargements	247
Nombre d'enveloppes de vote	247
Taux de participation	13,99%
Nombre de votes blancs	24
Nombre de suffrages valablement exprimés	223

RESULTATS :

	Nbr de suffrages		Résultat
	Nbr	Pourcentage	
Ensemble avec la CGT FERC SUP	90	40,36%	2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants attribués
UNSA Education	52	23,32%	1 siège titulaire et 1 siège suppléant attribués
SGEN CFDT RECHERCHE	41	18,39%	Aucun siège attribué
FSU	24	10,76%	Aucun siège attribué
FO ESR affilié à la FNEC-FP FO	16	7,17%	Aucun siège attribué

Article 3.2. CPPANT Catégorie B

Nombre de sièges Titulaires	2
Nombre de sièges Suppléants	2
Nombre d'électeurs inscrits	119
Nombre d'émargements	39
Nombre d'enveloppes de vote	39
Taux de participation	32,77%
Nombre de votes blancs	5
Nombre de suffrages valablement exprimés	34

RESULTATS :

	Nbr de suffrages		Résultat
	Nbr	Pourcentage	
Ensemble avec la CGT FERC SUP	15	44,12%	1 siège titulaire et 1 siège suppléant attribués
UNSA Education	9	26,47%	1 siège titulaire et 1 siège suppléant attribués
SGEN CFDT RECHERCHE	9	26,47%	Aucun siège attribué
FO ESR affilié à la FNEC-FP FO	1	2,94%	Aucun siège attribué

Nombre de sièges Titulaires	3
Nombre de sièges Suppléants	3
Nombre d'électeurs inscrits	410
Nombre d'émargements	49
Nombre d'enveloppes de vote	49
Taux de participation	11,95%
Nombre de votes blancs	3
Nombre de suffrages valablement exprimés	46

RESULTATS :

	Nbr de suffrages		Résultat
	Nbr	Pourcentage	
Ensemble avec la CGT FERC SUP	25	54,35%	2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants attribués
UNSA Education	13	28,26%	1 siège titulaire et 1 siège suppléant attribués
FO ESR affilié à la FNEC-FP FO	5	10,87%	Aucun siège attribué
SGEN CFDT RECHERCHE	3	6,52%	Aucun siège attribué

Article 4. Mandats

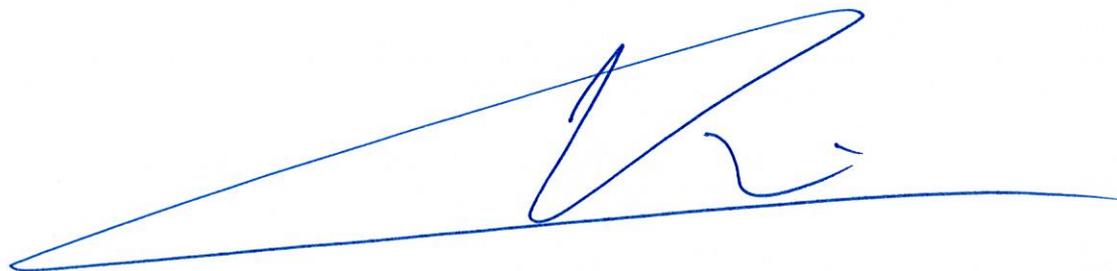
Les représentants des personnels sont désignés pour un mandat de quatre ans à compter de la date de publication de la décision proclamant les résultats, soit **jusqu'au 08 décembre 2026**.

Les membres siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs. Leur mandat peut être renouvelé.

Article 5. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 09 décembre 2022
Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.